



COMMUNE D'AVUSY

CH-1285 Athenaz

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2012

La séance est ouverte à 20h.35, par M. Olivier JUNGO, président.

Présents : Monsieur René JEMMELY, maire.
Monsieur Didier FLECK, adjoint.
Monsieur Eric GARDI, adjoint.

Mesdames Françoise CERUTTI, Claire-Lise HALDEMANN et Céline VENDEIRA, Messieurs Luca BONAITI, Thierry BUBLOZ, Christian ETIENNE, Jean-Pierre GAILLARD, Olivier GASPOZ, Olivier GOY, Philippe ISELI, Olivier JUNGO et Claude-André MEYER, conseillères et conseillers municipaux.

Excusé : Monsieur Marc BRÜDERLIN, conseiller municipal.

Ordre du jour

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2012 ;
- 2) Communications du bureau du Conseil municipal ;
- 3) Communications de l'Exécutif ;
- 4) Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : création de places de crèches ; bibliobus ; culture ; promotion du sport ; Grand Théâtre ; financement d'investissements informatiques généraux, GIAP ;
- 5) Propositions de motions et de résolutions ;
- 6) Rapports des commissions ;
- 7) Fixation des dates de réunion des commissions ;
- 8) Questions et divers.

Décisions prises durant la séance du Conseil municipal

- Mandat à la commission aménagement de réviser le PDC et d'entreprendre une réflexion sur les potentielles zones à bâtir : unanimité.
- Inscrire au budget 2013, la somme de Fr. 75'000.-- pour la création du jardin du souvenir et d'un nouveau columbarium : unanimité.
- Mandat à la commission environnement d'entreprendre une réflexion sur l'équipement en chauffage solaire sur l'ensemble de la commune, en incluant les terrains Portier, avec une centrale de stockage par village.
- Mandat à la commission environnement d'organiser une opération « chèque frigo et ampoules économiques » par le biais d'une séance d'information communale : 3 abst. / 1 contre / 7 pour.
- Position du Conseil municipal quant au possible déclassement des terrains de Maury SA à Forestal : 9 contre / 2 abst.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2012

Mme VENDEIRA, page 2 : places de crèche à Confignon. Elle se souvient que deux personnes et pas une étaient intéressées par une place de crèche.

M. GANGLOFF : deux personnes étaient initialement intéressées, mais seule une s'est inscrite auprès de la crèche de Confignon et elle a été prise.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

RAS.

3. Communications de l'Exécutif

3.1 Message au Conseil municipal

Au nom de l'Exécutif, M. le Maire transmet un message à l'ensemble du Conseil municipal, pour faire part de son agacement face au comportement de certains conseillers, qui émettent toujours des doutes et suspicions sur ce qui est dit et sur les décisions qui sont prises, et ce malgré le fait que toutes les personnes qui sont autour de cette table ont été choisies par le peuple, membres de l'Exécutif y compris.

Il tient également à souligner que les pouvoirs qui sont conférés à chacun sont scindés de manières bien distinctes, que cela plaise ou non.

De plus, certains dossiers ne sont qu'une suite des législatures précédentes, et il faut arrêter de tout remettre en question. Nos prédécesseurs ont également été élus par le peuple et ont travaillé d'arrache-pied pour mener à bien des dossiers et prendre des décisions qui ne sont pas toujours faciles.

Il est important d'avancer pas de reculer.

Depuis le début de cette législature, l'Exécutif a mis en avant son désir de transparence vis-à-vis des conseillers.

En ce qui concerne des sujets en particuliers, tels que les comptes, M. le Maire demande d'arrêter de vouloir chercher des erreurs ou des malversations, car ces comptes ont été acceptés par nos prédécesseurs, dont certains sont toujours autour de cette table. De plus, les demandes de consultations doivent se faire par le président de la commission des finances le cas échéant, pour des pièces précises, et en prenant rendez-vous avec le secrétariat. Un membre de ladite commission peut ensuite être mandaté pour ce travail, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce : M. ETIENNE n'a pas du tout été mandaté par la commission des finances.

Les pièces consultées ne peuvent en aucun cas sortir des locaux de la Mairie mais pourraient être photocopiées sous certaines conditions - rester en mains du Conseil municipal et en aucun cas sortir de cette enceinte, et pourraient être payantes, ce qui, pour ce dernier point, n'est pas du tout notre façon de voir les choses. Il est de plus bien clair que cette consultation a pour but de contrôler si les pièces correspondent aux comptes et ne doivent en aucun cas être utilisées à des fins privées.

Dans le cas précis, les pièces demandées concernaient le rendement des immeubles. Ce sujet n'est pas du tout du ressort du municipal, mais bien uniquement de l'Exécutif.

Enfin, M. JEMMELY entend souvent dire que l'Exécutif et le secrétariat sont débordés et n'avancent pas dans leurs travaux respectifs. Il est bien normal que si l'administration doit mettre un secrétaire à disposition à chaque demande de la commission des finances, nous n'allons pas prendre de l'avance.

M. ETIENNE trouve dommage que ses demandes soient prises dans ce sens, car il tient à rappeler que le Conseil municipal a donné un mandat à la commission des finances. Afin d'honorer ce mandat, des questions sur les comptes 2011 ont été posées à M. GANGLOFF afin d'obtenir plus de précisions.

Ce mandat portait notamment sur l'étude du rendement de la fortune, d'où sa demande sur le rendement de nos immeubles pour voir si nous pouvons l'améliorer.

En ce qui concerne les comptes 2011, la commission des finances a relevé certaines bizarreries, comme des charges inscrites en négatif.

Personnellement, M. ETIENNE n'a rien contre l'Exécutif, mais des éléments ne jouent pas. Il demande à comprendre, pas à émettre de suspensions particulières. Juste l'envie de respecter les règles.

Il a demandé une médiation à la LIPAD, afin de pouvoir prendre connaissance du Grand livre 2011, sans les salaires et autres s'y rapportant, et d'avoir les factures pour certains gros travaux réalisés dans la commune (sécurité routière, containers-terriers) et ce toujours d'après le mandat que le Conseil municipal a donné à la commission des finances.

M. ETIENNE tient à confirmer qu'il n'a absolument rien contre M. JEMMELY. Il aimerait juste comprendre et connaître.

M. JEMMELY rappelle que c'est dans ce but qu'il a fait venir M. SOLER. Une mise à jour des comptes a été réalisée. Ce travail était important et a permis d'apprendre un nombre de choses considérables.

M. ETIENNE partage cet avis, et dans le but maintenant de pouvoir avancer sur le mandat donné par le Conseil municipal, il faut pouvoir prendre connaissance de différentes pièces comptables.

M. JEMMELY tient à souligner que les membres de l'Exécutif sont des miliciens et n'ont pas que la mairie comme activité. Les pièces nécessaires, excepté ce qui touche aux salaires et à la sphère privée seront mises à disposition, mais il faut absolument que ce travail nous fasse avancer, pas reculer.

Ce qui touche au rendement des immeubles n'est pas de la compétence de la commission des finances au sens stricte. Si cette commission le souhaite, nous demanderons une étude sur le rendement des immeubles à la régie, qui fera une étude, qui sera remise à la commission.

M. ETIENNE a demandé le rendement de la fortune ; celui-ci inclut le rendement sur les immeubles. En révisant les comptes, nous nous sommes rendu compte, M. JEMMELY y compris, qu'il y a à peu près Fr. 800'000,- sur le compte des immeubles qui n'ont pas été distribués et sont mis de côté. Si nous avons su tout de suite que cet argent concerne les travaux d'entretien, la question ne se serait même pas posée.

M. FLECK abonde dans le sens de M. JEMMELY. Toutefois, il tient à préciser qu'outre les prérogatives des conseillers et de celles de l'Exécutif, se trouve au milieu toute une zone d'informations. Il faut bien se rendre compte que l'Exécutif passe une partie de ses séances à se demander dans quels domaines et sous quelles formes il faut informer le Conseil municipal.

Pour travailler dans de bonnes conditions et dans la sérénité, il faut avoir en permanence cette volonté d'information. D'où la réaction de M. JEMMELY. La manière dont les choses sont demandées par certains est ressentie comme une agression. Enfin, il tient à souligner que l'Exécutif ne se retranche derrière aucune prérogative.

M. ETIENNE a toujours un malaise, car ce qui a été découvert suite au toilettage du bilan et la base saine à notre disposition, est que la commune a acheté et/ou vendu des terrains et qu'ils n'y apparaissent pas tous. Ces transactions ont-elles été faites avec ou sans l'accord du Conseil municipal ? Il aimerait bien lever cette zone d'ombre, bien que cela ne concerne pas l'Exécutif actuellement en place, pour surtout éviter que cela ne se reproduise.

M. JEMMELY n'était pas là et ne sait pas. Ça ne date pas d'aujourd'hui, il faut remonter dans les années 70 – 80, mais ces terrains ont probablement été échangés. Selon l'époque à laquelle cela remonte, tant pis, il faut laisser tomber et arrêter de remuer les choses.

A ce stade de la discussion, M. BUBLOZ souhaiterait intervenir, car il trouve dommage d'assister à une discussion de cour d'école. L'important maintenant est que les comptes du bilan ont subi le toilettage dont ils avaient besoin et que nous pouvons avancer sur de bonnes bases, car tout est maintenant plus clair.

Pour clore ce point, M. JEMMELY dit que ce toilettage était indispensable. Il aimerait dorénavant que les conseillers n'oublient pas qu'il y a une façon de demander des renseignements.

21h. M. MEYER arrive à la séance.

3.2 Déclassements de terrains sur la commune

Pour ce soir, il s'agit uniquement d'une information et de connaître la tendance du Conseil municipal, afin de transmettre aux personnes concernées si elles peuvent aller de l'avant ou non.

Trois terrains sont concernés :

Athenaz : parcelle située à gauche de la route de Grenand, en face de l'aire à fumier de Christian MEYER, à l'entrée d'Athenaz. Cette parcelle appartient à Mme Véronique MEYER et à M. SCHLATTER. L'idée est pour une partie, de construire un petit immeuble qui irait dans le prolongement de notre aménagement des terrains Portier.

M. GARDI ajoute que les personnes concernées souhaiteraient profiter de cette occasion pour remettre en conformité certaines zones, telles que la villa de M. LAUPER.

De plus, ces terrains agricoles sont inexploitable de par leur configuration.

Il faut également savoir que, aucun des quatre cas qui seront présentés ce soir ne font partie du plan directeur.

Sézegnin : début de la route des Allues, après l'ancienne déchetterie, sur la gauche. Le terrain appartient à Mme HAMMARSKJOLD. Il est situé en zone agricole.

Sézegnin : au cœur du village, chemin des Neufs-Fontaines. Terrain appartenant à M. GUILLAND. Projet de construction de deux villas. Terrains agricole et constructible 4B protégée.

Sézegnin : situé entre le chemin des Lizardes, le chemin des Fiolages et le chemin des Plantées. Le propriétaire demande un déclassé gourmand, car il prévoit d'y construire sept villas avec un coefficient de 0,44.

M. JEMMELY a dit qu'il fallait qu'il oublie ce projet, mais il demande quand même le déclassé.

M. GAILLARD : à ce stade, le rôle des conseillers n'est pas de donner un préavis, mais plutôt de réfléchir d'une manière globale sur les terrains qui restent encore potentiellement déclassables sur l'ensemble du territoire de la commune.

M. ETIENNE partage l'avis de M. GAILLARD, car d'autres personnes ont peut-être des parcelles qui se trouvent au milieu de nulle part et qui ne sont pas constructibles. Il faut une réflexion d'ensemble.

M. JEMMELY n'aimerait pas que des demandes pour les parcelles en question passent les unes après les autres, car il souhaiterait que la commune demeure maîtresse de la situation.

Etant donné qu'il s'agit essentiellement de parcelles situées en zone agricole, M. ETIENNE doute fortement que le Grand Conseil donne son aval. Ceci étant dit, il est pour avoir une vision globale.

M. GOY pense qu'il serait bien de revoir le Plan Directeur Communal (PDC) car il a déjà 10 ans.

M. JEMMELY répondra à ces différentes demandes, selon la volonté exprimée ce soir par le Conseil municipal.

En ce qui concerne la révision du PDC, M. GOY demande s'il ne faudrait pas mandater la commission aménagement ?

M. JUNGO interroge le Conseil municipal pour savoir s'il est d'accord de charger la commission aménagement de réviser le PDC et d'entreprendre une réflexion sur les potentielles zones à bâtir sur la commune d'Avusy ?

Unanimité.

3.3 Jardin du souvenir et columbarium

Lors de la précédente législature, une somme avait été mise au budget pour la création d'un jardin du souvenir, ainsi que pour la construction d'un nouveau columbarium.

Une étude de faisabilité a été demandée pour y faire suite ; nous avons demandé deux devis et un seul nous est parvenu.

Il faut savoir que notre cimetière et notre columbarium arrivent à saturation, pour preuve, seules deux places sont encore disponibles au columbarium.

Une somme de Fr. 25'000,-- pour l'étude et la conception du jardin du souvenir et du columbarium avait mise au budget. Le premier devis se monte à environ de Fr. 130'000,--. Après discussion, le coût serait plus proche de Fr. 55 – 75'000,--.

La question est de savoir maintenant si nous démarrons les travaux selon les décisions de la dernière législature, pour le columbarium en tout cas, afin que la somme inscrite au budget ne saute pas et si on prévoit dans le budget 2013, une somme complémentaire de Fr. 50'000,-- ou le Conseil municipal s'oppose-t-il à ce projet ? M. JEMMELY rappelle que dans le but de garder cette somme disponible au budget 2012, un montant de Fr. 2'500,-- pour l'étude a déjà été utilisée.

M. BONAITI se rappelle que la somme inscrite au budget ne concernait que le jardin du souvenir, bien qu'il n'émette aucune objection à ce que tout soit traité ensemble.

M. JEMMELY : il s'agit d'un tout. Pour les conseillers qui n'étaient pas en fonction, M. le Maire rappelle que la commune a acheté un bout de la parcelle à la Paroisse pour la création de ce jardin du souvenir. Il s'agit d'une parcelle de forme allongée.

M. BONAITI demande s'il n'y avait pas un problème avec un mur ?

M. JEMMELY : il y a effectivement un souci avec le mur qui entoure le cimetière, qui même pour un passage, était jugé indestructible, à l'époque, par la commission des monuments et des sites, mais il ne faut pas que ce détail nous arrête.

L'idée est d'aménager le jardin du souvenir et le nouveau columbarium derrière la crypte en créant en passage à la hauteur des tombes des de La Grave. Celles-ci seraient déplacées et leur monument serait rafraîchi. Une plaquette explicative au sujet des barons serait posée à l'endroit initial. Des renseignements ont été pris auprès d'un avocat, et en agissant de la sorte nous respectons leur volonté, car nous les laissons dans le cimetière. Il faut encore savoir, que ce déplacement sera effectué par des spécialistes.

M. BUBLOZ : reste le côté historique.

M. ETIENNE demande si ce projet doit faire l'objet d'une autorisation ?

M. JEMMELY : en principe oui. Avant tout de chose, un dessin et un plan du projet sera transmis au Conseil municipal.

M. GOY se pose la question s'il ne serait pas plus judicieux de séparer le financement des deux objets ?

M. ETIENNE : il faut que nous mettions sur pied un projet cohérent, sans tenir compte du préavis de la commission des monuments et des sites. Pour mémoire, l'escalier de l'ancienne mairie était pour cette commission, indestructible. Si notre projet est cohérent, je ne pense pas que le conseiller d'Etat en charge du département sera défavorable à notre demande.

M. ETIENNE : le montant actuel à prévoir dans le budget 2013 pour pouvoir avancer est de Fr. 75'000,--.

M. JEMMELY : oui, pour l'ensemble.

Mme VENDEIRA : et la Paroisse ?

M. JEMMELY : elle a été approchée car le columbarium est en limite de propriété et elle est entièrement d'accord avec l'ensemble du concept.

Les conseillers n'ayant plus rien à ajouter, M. JUNGO demande aux conseillers s'ils sont d'accord d'inscrire Fr. 75'000,-- au budget 2013 ?

Unanimité.

3.4 Chalets de week-end et manège d'Avusy

Le département concerné va être relancé car nous n'avons toujours pas de nouvelles.

Nous avons écrit en date du 30 mai 2012, avec dossiers à l'appui. Il semblerait que quelque chose a été fait, mais nous ne savons pas quoi.

3.5 Garderie de Sézegnin

La garderie est devenue maintenant un jardin d'enfants. Une somme de Fr. 8'000,-- a été allouée pour le remplacement du mobilier, sur les Fr. 15'000,-- qui nous étaient demandés.

M. GOY : puisqu'il s'agit d'une association, le comité pourrait faire appel à une fondation.

M. JEMMELY : pourquoi pas, mais jusqu'à présent, anciennement la garderie a toujours fonctionné en interaction avec la commune.

Pour conclure ce point, l'école a récupéré quelque mobilier du jardin d'enfants.

3.6 Carrefour d'Athenaz

Les conseillers ont reçu une copie du courrier signé de Mme KUNZLER, conseillère d'Etat, qui ne démord pas de sa position.

Les conseillers seraient d'avis d'afficher la lettre au carrefour et aussi de la publier dans le bulletin communal.

Etant donné que sa réponse ne nous satisfait toujours pas et que rien n'est probant dans ses arguments, nous persistons et allons renvoyer un courrier.

M. JEMMELY attire l'attention sur le fait qu'il existe bien une loi qui interdit les 4 stops, mais rien pour la création de 3 stops, seulement des directives internes, pas de règlement. Le

courrier que nous écrivons à Mme KUNZLER demandera la base légale qui dit que nous ne pouvons pas faire 3 stops.

M. ETIENNE se demande s'il ne serait pas possible de résoudre le problème d'Athenaz, en créant une piste cyclable qui traverse le carrefour, ce qui serait encore mieux que les 3 stops.

M. JEMMELY : une pétition signée par les riverains du chemin de Cusinand va arriver à la Mairie. En gros, ils proposent de mettre cette voie en sens unique (de la route de Chancy direction Athenaz), excepté pour le trafic agricole, et donc une circulation interdite de l'autre sens. M. le Maire ne veut pas persévérer bêtement dans la création des 3 stops, mais il veut simplement que le département concerné arrête de nous prendre pour des idiots dans la campagne genevoise.

M. GARDI : la route de Chancy, la route du Pré-Recoux, la route des Allues, ainsi que le chemin de Cusinand posent problème et demandent une réflexion approfondie. Pour sa part, il propose de renvoyer ce sujet en commission aménagement. En ce qui concerne la route des Allues, les riverains ont écrit à Mme KUNZLER qui leur a répondu qu'une zone 30 km, comme ils la demandaient n'était pas possible, mais que pour l'aménagement de chicanes ou du projet de route proposé, le département encourageait la commune d'Avusy à présenter ces projets à la DGM pour validation.

M. ETIENNE : où en sommes-nous avec le projet de chemin piétonnier Sézegin - Athenaz ?

M. GARDI : deux propriétaires fonciers sont concernés et ont été reçus à la Mairie. Un est en pleine succession, il ne peut pour l'instant pas se prononcer.

Les personnes concernées ont bien attiré notre attention sur le fait que très peu d'enfants empruntent ce chemin et il faut vraiment réfléchir sur la nécessité de créer cet accès ou pas. Les propriétaires sont prêts à faire en effort, pour autant qu'il y ait vraiment « de la demande » et que ça ne serve pas uniquement pour les jeunes qui se rendent au Cercle des jeunes, malgré la route d'accès à ces locaux qui existe déjà, sans vouloir minimiser les choses !

Pour M. GARDI, il s'agit de deux choses différentes.

Etant donné que tous les conseillers sont d'accord, la commission aménagement poursuit son mandat pour l'étude sur la sécurité routière dans la commune.

3.7 Déchetteries

La commission voulait aller de l'avant et déposer les demandes d'autorisation. Il n'y a plus d'architecte dans la commune et l'Exécutif proposait que M. Pierre DUFOURNET, architecte, e charge de ce travail.

3.8 Carrefour Avusy

La commission n'est pas favorable à la pose de bornes le long de la maison des Cerutti, et propose plutôt la création d'un passage pour piétons le long de la haie, sécurisé par une plantation de fleurs.

Ok pour aller dans ce sens.

3.9 Résultats du « radar » à vitesse

La commune a pu bénéficier d'un radar à vitesse pendant une semaine et ce pendant les vacances scolaires où le trafic est moindre.

Cet appareil a été posé du 16 au 18.07 au chemin de Cusinand, au four à pain et a compté 2'093 véhicules, en deux jours, d'Athenaz direction route de Chancy. M. GARDI précise que les véhicules étaient pris en considération depuis chez Schlatter. Sur ce nombre, 5 ont dépassé la vitesse de 1 à 5 km.

Puis il a été posé à la route des Allues du 18 au 19.07. 484 véhicules ont fait l'objet d'une mesure, dont deux ont dépassé les 60 km (de 1 à 5 km).

Enfin, du 19 au 23.07 à la descente de la douane de Sézegin, sur 3'802 véhicules, 210 ont dépassé de 1 à 5 km, 52 de 6 à 10 km, 9 de 11 à 15 km et 3 de 16 à 20 km et 2 de plus de 21 km, ce qui donne un total de 276 dépassements de vitesse.

M. ETIENNE attire l'attention que des aménagements de modération de vitesse ont pourtant été réalisés dans cette descente !

3.10 Réfection des chemins communaux

Pour poursuivre dans cette démarche, nous allons réaliser la fin du chemin des Plantées, vers les Jardins de Cocagne. Les travaux se chiffreront aux alentours de Fr. 10 – 11'000,-. Il s'agit d'un entretien normal.

3.11 Rencontre avec les nouveaux habitants avec la participation des sociétés communales : mardi 9 octobre à 19h.00 à la salle de Sézegin.

3.12 Question du public : avant la séance du Conseil municipal du 16 octobre à 19h.00 à la salle de Sézegin.

3.13 Rencontre avec les entreprises : le mercredi 17 octobre à 18h.30 à la salle de Sézegin (commission économie).

3.14 Promotions civiques : mardi 6 novembre à 18h.30 à la mairie (commission sociale).

3.15 Rencontre avec les sociétés communales : mardi 27 novembre à 19h.00 (Exécutif). Cette rencontre a pour but de préparer le calendrier des manifestations 2013, entre autres.

3.16 Noël des aînés : jeudi 20 décembre dès 13h.30 pour la préparation, à la salle de Sézegin. Tout le monde. La soirée à proprement parlé commence à 18h.00.

3.17 Bulletin communal

Reddition des articles fin septembre dernier délai pour un espoir de parution mi-octobre.

3.18 Bus scolaire

La commission scolaire nous a transmis son rapport et nous la remercions pour son excellent travail.

Trois pistes se dégagent, avec quelques variantes :

- 1) La poursuite de la conduite de ce véhicule par les parents (permis spécial, disponibilité des parents, ce qui complique la gestion des transports durant la journée). Lors de la réunion annuelle du bus scolaire, M. FLECK a demandé quels seraient les parents d'accord de passer le permis spécial : 6 sur 20 ont répondu favorablement.
- 2) L'engagement d'un chauffeur. C'est la solution qui se dessine comme la plus réaliste.
- 3) Le recours aux transports publics. Trop cher et les horaires ne correspondent pas forcément.

Il faut également ajouter l'éventualité que la commune renonce à toute forme d'implication, ce qui ne rencontre ni l'approbation des parents, ni celle de la commission scolaire.

3.19 Abonnements hockey saison 2012 – 2013

Mise à disposition de quatre abonnements, ainsi que de 100 places supplémentaires pour un match à définir.

Le but est d'assurer un tournus pour que ce ne soit pas toujours les mêmes personnes qui en bénéficient.

Une information paraîtra sur le site Internet de la commune et dans le prochain bulletin communal.

3.20 Sécurité

Il y a peu, M. FLECK avait interpellé l'ACG qui est partie prenante pour une structure constituée d'elle-même, de la Ville de Genève et du SIS pour la mise en place d'une nouvelle entité de la sécurité à Genève, qui regrouperait le SIS et le SSA. Cette entité aurait pour nom Service de protection et de sauvetage de Genève dont la caserne serait basée à la Halle 7 du Palexpo.

Les questions que Didier avaient posées étaient :

1. Pourquoi laisser cette entité en mains de la Ville de Genève ?
2. Combien cela va coûter aux communes ?
3. Que deviennent les sapeurs-pompiers volontaires ?
4. Pourquoi l'ACG s'engage avec la Ville de Genève sans en avoir préalablement référé aux communes ?

Nous n'avons pour l'instant toujours pas de réponses à ces questions, mais nous ne sommes pas les seuls à avoir des interrogations. La commune de Vernier a déposé une résolution qui va exactement dans le même sens.

M. FLECK a tous les documents à disposition, pour le cas où notre Conseil municipal voudrait faire les mêmes démarches.

- 3.21 M. Pierre MAUDET, conseiller d'Etat a pris contact avec les communes pour rencontrer les exécutifs et parler des problèmes de sécurité.

Nous lui avons proposé de nous rencontrer à l'occasion de la réunion des maires et adjoints de la Champagne.

4. Décision de l'Association des communes genevoises sujette à opposition : création de places de crèches ; bibliobus ; culture ; promotion du sport ; Grand Théâtre ; financement d'investissements informatiques généraux, GIAP

Pas d'opposition.

5. Propositions de motions et résolutions

Motion de M. ETIENNE concernant l'explication de l'échelle de traitement des employés communaux.

M. ETIENNE explique que sa demande vient du fait d'un écart de Fr. 85'000.-- constaté dans le budget qui correspondrait à 3 mois de salaire payé à double, lors du passage de témoin de M. TERRIER à M. GANGLOFF et que finalement, M. TERRIER a fini plus tôt. Personnellement, il trouve que cette somme est vraiment importante.

Il aimerait également comprendre les mécanismes salariaux qui y sont liés (heures supplémentaires, etc.)

M. JEMMELY est d'accord pour les renseignements, pour autant que ça ne touche pas la vie privée.

Il précise également que les employés communaux sont régis par l'échelle des traitements de la Ville de Genève, qui est accessible sur internet.

6. Rapports des commissions

6.1 Commission finances

Les sujets abordés lors de la dernière commission ont été :

- Accès aux documents : Ok
- Les postes qui étaient mélangés au bilan ont été revisités et les intitulés des comptes seront adaptés prochainement. Un projet sera transmis.
- Certains comptes figurent toujours au bilan alors qu'ils ne sont plus d'actualité. La question est de savoir ce que nous faisons des sommes portées sur ces comptes.
- Parcelles agricoles : amortissements en une fois de certaines parcelles qui sont inscrites pour des montants encore très élevés au bilan. Le but serait d'avoir une comptabilité cohérente sur l'ensemble de ces parcelles, mais avant tout, il faut voir l'incidence que cela va engendrer sur les comptes (Fr. 170'000,-- de charges en plus).
- Reclassement de certaines parcelles entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif.
- Forêts communales : nous ne savons pas vraiment combien nous en avons ni où elles sont. Le nécessaire a été entrepris sur France et nous sommes en attente d'une réponse du cadastre.
- Nous avons remarqué que toutes les parcelles ne figurent pas au bilan.
- Immeubles Grenand et Avusy : Fr. 800'000,-- sont disponibles. Que voulons-nous en faire ? (commission aménagement)

Pour conclure, M. BUBLOZ trouve dommage que des tensions ont pu se créer à cause de l'état du bilan qui n'avait jamais été actualisé, aussi bien au niveau des comptes que des libellés. Il espère vivement que l'ambiance va être plus sereine, maintenant que c'est fait.

M. MEYER pense qu'il ne sert à rien de mandater la commission aménagement pour l'instant, car elle a assez d'ouvrages sur le métier.

M. ETIENNE : une réflexion doit être entreprise pour les deux immeubles, dont un qui est toujours chauffé par un système électrique. La commune pourrait pour l'instant, créer un fonds pour l'amélioration énergétique.

Pour répondre à M. MEYER, M. BUBLOZ propose de prioriser les mandats de la commission aménagement.

M. GARDI attire l'attention sur le fait que nous payons une régie et que nous sommes en droit de demander ce qu'elle propose pour cet excédent. C'est son boulot.

M. GASPOZ : et reporter ce sujet en commission environnement. Il s'agit de questions similaires à celles du CCA ?

Pour MM. BONAITI et GOY, il faut renvoyer cette question à la régie, afin qu'un travail en amont soit effectué. Une fois que nous avons une base, nous renvoyons le mandat en commission.

M. MEYER remarque que les commissions sont souvent surchargées et les discussions autour de la table souvent longues, car nous n'arrêtons pas de « pétouiller » pour de petits montants. Il faudrait maintenant se concentrer sur comment gérer et investir au mieux les gros montants.

M. JEMMELY : rien n'empêche les commissions de réfléchir sur la priorité à donner à leurs mandats.

La commission aménagement définira le mandat à transmettre à la régie.

6.2 Commission aménagement

Terrains Portier : un débat a eu lieu et il en résulte que c'est à l'ensemble des conseillers municipaux de décider de l'aménagement de cet endroit.

C'est pourquoi, une réunion des commissions sera prévue où il sera demandé aux conseillers de venir avec des propositions et des souhaits réalistes pour avancer et définir au mieux cet aménagement.

M. JEMMELY tient à souligner que l'étude d'aménagement qui a été présentée n'est pas sortie d'un chapeau. Les besoins avaient déjà été définis, d'où l'étude. Là, on repart de nouveau à zéro et tout le travail, étude comprise, n'aura servi à rien !

M. GAILLARD dit que l'optique de cette réunion des commissions est de mettre le tout plus en forme et que ce soit plus clairement défini. Il demande s'il est possible d'avoir le dossier de l'étude en format PDF ?

M. JEMMELY l'a demandé à l'architecte.

M. GOY souligne qu'il est important que chaque groupe vienne à cette réunion avec un travail effectué en amont. Un travail par groupe sera plus productif qu'un travail individuel.

M. ETIENNE relève que le projet est une bonne base, mais il faut maintenant que le Conseil municipal entreprenne une réflexion sur nos objectifs à atteindre et surtout que le tout reste en mains de la commune.

Réunion des commissions le 7 novembre 2012 à 20h.00 à la salle du Conseil municipal.

6.3 Commission sociale

- A reçu les organisateurs de la Vogue pour un retour de la manifestation.
- Finalisation du rapport pour le bus scolaire.
- Horaires et jours d'ouverture du Cercle des jeunes : suit son cours. A ce propos, M. JEMMELY informe que le local du haut est pour l'instant vide. Une réunion avec le BUPP est prévue prochainement pour savoir quels jeunes vont venir dans ce local.
- En ce qui concerne les horaires et les jours, l'Exécutif est d'avis de ne rien changer, car il s'agit d'une convention qui résulte de 3 ans de travail pour voir le jour et qui implique l'ensemble des communes de la Champagne, la FAS'e et le BUPP. Cela ne sert à rien de travailler là-dessus pour rien, car M. JEMMELY ne reviendra pas sur les termes de cette convention.
- Discussion sur les activités et le développement d'animations que les jeunes du Cercle pourraient organiser sur la commune et proposer à la population. Cette démarche a pour but d'entretenir des rapports plus serrés avec ces jeunes.
- Mémoire des anciens.

M. ETIENNE trouve que le rapport sur le bus scolaire est très bien fait. Il est dommage de ne pas avoir fait de comparaison entre les différentes propositions, ni d'avoir présenté une conclusion. De son côté, après avoir réalisé une comparaison, qu'il tient à la disposition de ceux et celles qui le souhaitent, la solution actuelle se révèle être la moins chère, surtout qu'elle concerne une partie minime de la population, et il est important d'attirer l'attention des parents sur ce dernier point.

Ce service est mis à la disposition de la population et fonctionne de la même manière qu'un troc, ce qu'il trouve personnellement très bien.

M. ETIENNE est d'avis qu'il faut informer les parents que la commune est d'accord de participer à ces transports scolaires, pour autant que les parents s'investissent de leur côté. Payer les cours qui donnent accès au permis : oui, un chauffeur professionnel : non.

Concernant le permis professionnel, M. ETIENNE a appris que les clubs de sport ni étaient pas soumis, ce qui est curieux. De plus, malgré toutes les discussions qu'il peut y avoir sur ces cours, le permis de conduire est délivré tout de suite et les cours doivent être pris dans les années suivantes ! Nous ne prenons donc pas beaucoup de risques.

M. FLECK relève que certains parents seraient prêts à mettre la main à la poche pour les décharger de la contrainte de conduire le bus. Détail dont il faut tenir compte.

M. GASPOZ confirme que les associations sportives ne sont pas touchées par ces nouvelles mesures, ce qui après renseignements pris, ne s'applique pas pour l'association des parents. Il faut également savoir que si le bus scolaire est bridé à 45 km/h. nous ne sommes plus soumis à cette nouvelle législation.

Mme CERUTTI souligne que le bus scolaire est également utilisé pour les trajets piscines et diverses sorties d'école.

M. GASPOZ : ni aurait-il pas la possibilité de faire appel à des retraités de la commune et de les rémunérer, surtout que des parents seraient prêts à mettre la main à la pâte. Certaines communes procèdent de la sorte.

M. JEMMELY rappelle qu'un rapport a été présenté par la commission. Il va être étudié en profondeur avant d'aller plus loin.

M. ETIENNE transmet son rapport comparatif à l'Exécutif.

Pour tout renseignement complémentaire : www.cambus.ch.

6.4 Commission environnement

- CCA : surconsommation du mazout au mois de juin de 1'400 l. par rapport à la production d'eau chaude uniquement. Après réglage, la consommation est passée à 800 l./mois en juillet et août, ce qui représente une économie de 600 l./mois. Malgré tout, reste encore une surconsommation d'environ 400 l./mois, si nous prenons le rendement moyen. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, la commission attend le rapport de Terre Agir, pour voir ce qu'elle propose.
- Compresseur chambre froide CCA : la consommation électrique a été mesurée. Le compresseur a un bon rendement électrique et thermique, mais la récupération de la chaleur pourrait permettre la production de l'ensemble de l'eau chaude consommée au CCA.
- Salle de Sézegnin : en arrêtant le frigo et le congélateur, nous pourrions faire une économie de 30 % sur l'électricité.
- M. JEMMELY demande quelle somme cela représente réellement, car si nous devons prévoir que quelqu'un éteint et allume à chaque fois qu'il y a une location, nous ne sommes pas forcément gagnants.
- Réflexion sur la possibilité d'équiper chaque village d'un chauffage solaire avec un réservoir central de 3000 m³ par village pour stocker l'énergie solaire. Quelles seraient les implications ? : la commission demande la possibilité d'être mandatée et d'intégrer les terrains Portier à cette étude. Unanimité.
- Si la somme est disponible, lancer une opération « chèque frigo et ampoules économiques » avec explications en deux temps, par le biais d'une séance d'informations publique.

3 abstentions / 1 contre / 7 pour

6.5 Commission économie

- Soirée des entreprises : 17.10 où il sera proposé une formation sous forme d'atelier de communication.
- Avusy Pratique : sera édité pour cette date.

- Panneaux « Petites annonces » : ils commencent à fonctionner.

6.6 Commission civisme

Repoussée.

6.7 Groupe de travail SCSA Forestal

Le groupe de travail s'est réuni le 29 juin avec le directeur du GESDEC, un membre de chaque groupe et l'Exécutif.

Nous avons transmis les pistes et/ou les options que la commune envisageait et avons demandé ce que le GESDEC pensait de la situation.

Le directeur ne voit qu'une solution : le déclassement de la parcelle (ce n'est pas définitif). Après discussion, le groupe de travail a demandé que le GESDEC se prononce sur le déclassement avec et sans conditions et qu'il amène des propositions d'ici à fin septembre et que si jamais un déclassement devait se faire, sous quelles conditions et quelles compensations nous pourrions l'obtenir.

Le Conseil d'Etat doit se prononcer sur la motion qui a été déposée.

La crainte est que nous subissions un déclassement sans ne rien pouvoir dire, c'est pourquoi, l'Exécutif va demander un rendez-vous avec le Conseil d'Etat *in corpore* pour qu'il nous écoute avant de prendre une quelconque décision.

M. GAILLARD rappelle qu'une motion qui demandait le déménagement a été repoussée. En clair, nous ne voulons ni déclassement, ni que cette entreprise reste ici. Il faut maintenant prendre une direction claire, et que le Conseil municipal se prononce par rapport à cette situation.

M. ETIENNE remarque qu'à l'heure actuelle, le Conseil municipal et l'Exécutif sont en porte à faux. Le Conseil ne veut pas de cette entreprise un point c'est tout, et l'Exécutif envisage de déclasser. A ce stade, il faut absolument que le Conseil municipal vote une délibération, ce qui clarifierait les choses.

Après, si le Conseil d'Etat n'en tient pas compte c'est leurs affaires. Mais actuellement, M. ETIENNE n'a pas l'impression que nous tirons tous à la même corde.

M. JEMMELY dit bien que c'est au Conseil municipal de décider, mais pour sa part, il n'a pas non plus l'impression que les conseillers soient si catégoriquement contre le déclassement.

Si nous rentrons en conflit avec l'Etat, nous ne pourrons plus émettre de propositions et nous ne serons plus consultés.

M. ETIENNE relève que pour le GESDEC, il n'existe que deux solutions : soit on déclassé, soit on le vire. La commune a proposé quatre solutions facilement réalisables qui ne passent pas par le déclassement et qui feraient économiser des sous à M. MAURY.

Il faudrait définir clairement ce que le Conseil municipal ne veut surtout pas.

M. GOY : le dossier n'était pas bien connu par le directeur du GESDEC. Si nous n'avons pas de nouvelles à la fin septembre, nous pouvons le relancer en mettant en avant la position de la commune, quitte à lui faire parvenir un dossier.

Nous pouvons également proposer de participer à la faisabilité de son déménagement et des coûts engendrés.

M. FLECK : le GESDEC est un service d'Etat et pas un organe de décisions. Le Conseil d'Etat oui. La manière pragmatique est d'essayer d'obtenir du Conseil d'Etat une discussion. Une délibération ni changera rien.

M. GARDI : une délibération est arrivée avant le rapport du groupe et il s'agit à nouveau, d'une manière cavalière de procéder.

Pour M. BUBLOZ, le pragmatisme est de donner notre opinion et de montrer que nous sommes contre.

M. ETIENNE : il ne faut pas partir de l'idée que ce terrain va être déclassé. Il faut s'exprimer et dire que nous sommes contre et faire valoir le pourquoi. Il faut absolument que les entités politiques de la commune tirent sur la même ficelle, sinon ça ne sert à rien de faire des réunions.

M. JEMMELY rappelle que jusqu'à maintenant, personne ne s'est prononcé catégoriquement contre le déclassement. Il demande aux conseillers de prendre une position, d'être clairs pour savoir où nous devons vraiment aller.

M. GARDI : il est bientôt 24h. et ce n'est pas maintenant que nous allons prendre cette décision. Laissons d'abord faire le GESDEC.

Rappelons-nous également de l'échappatoire qui nous avait été offerte par M. CASTELLA, ancien Maire d'Avusy, de pouvoir si jamais, acheter le terrain. Enfin, ne dite pas que l'Exécutif veut protéger M. MAURY, cela fait des années que nous nous battons contre.

A ce stade de la discussion, la question est posée aux conseillers face à leur position quant au déclassement des terrains qu'occupe M. MAURY.

9 contre / 2 abstentions

8. Fixation des dates de commissions

- Mardi 02.10.12 à 20h.30 commission travaux
- Mercredi 03.10.12 à 18h.30 commission sociale
- Jeudi 04.10.12 à 20h.00 commission finances
- Lundi 08.10.12 à 18h.30 commission civisme
- Lundi 08.10.12 à 20h.30 commission environnement
- Jeudi 11.10.12 à 18h.30 commission économie

9. Questions et divers

9.1 M. BUBLOZ a lu dans la presse que l'idée de la zone artisanale à Eaumorte a été abandonnée. Qu'en est-il exactement ?

M. JEMMELY : il ne faut pas croire tout ce que disent les journaux. Le projet de la zone artisanale est en *stand by*, mais pas enterré.

9.2 M. BUBLOZ demande ce qu'il en est de l'installation d'un beamer dans la salle du Conseil municipal ?

M. JEMMELY : nous allons regarder.

9.3 M. GOY : pourquoi y a-t-il des bacs en béton devant la déchetterie ?

M. JEMMELY : leur but est de cacher la déchetterie.

9.4 M. FLECK aimerait revenir sur le projet de délibération de MM. ETIENNE et GASPOZ et rappelle que, pour une question de vice de forme, ce projet n'aurait pas dû être abordé aujourd'hui. Malheureusement, cette motion a quand même fait l'objet d'une discussion ce soir, et il émet un droit de réserve.

M. JUNGO attire l'attention sur le fait qu'il s'agit d'une prise de position du Conseil municipal, pas d'une décision formelle.

- 9.5 M. JUNGO rappelle aux présidents des commissions de bien transmettre tous les procès-verbaux de commissions à la mairie.
- 9.6 M. JUNGO remercie également de bien vouloir réfléchir aux prochains sujets à aborder lors de la réunion du bureau du Conseil municipal.

La séance est levée à 23h.50.

Un conseiller :

Le secrétaire :

Le président du Conseil :